

**EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

31

Nombre de votants :

31

Date de convocation :

14 septembre 2018

Date d'affichage :

27 septembre 2018

L'AN deux mille dix-huit, le 20 septembre le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 14 septembre, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

MM. BOISSET, BONNET, BOUCHET, CERLES, DIOGON, Mme DUBREUIL (absente à la question n° 11), FLORI-DUTOUR, M. GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, M. LAMY, Mmes LARRIEU, MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PERGET, Mme PICHARD, M. PRADEAU, Mme RAMBAUX, M. RESSOUCHE, Mme SCHOTTEY, M. VERMOREL, Mme VILLER.

ABSENTS :

M. Serge BIONNIER, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Jacques LAMY

Mme Nadine CHAMPEL, Conseillère Municipale

absente

Mme Pierrette CHIESA, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Chantal RAMBAUX

Mme José DUBREUIL, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Boris BOUCHET pour la question n° 11

M. Stéphane FRIAUD, Conseiller Municipal

absent

M. Thierry ROUX, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Jacquie DIOGON

Mme Marie-Hélène SANNAT, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Pierre CERLES

< > < > < > < >

Secrétaire de Séance : Vincent PERGET

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 SEPTEMBRE 2018**

QUESTION N° 23

OBJET : Fonds d'Initiatives Sportives : Association Rugby Club Riomois

RAPPORTEUR : Daniel GRENET

Question étudiée par la Commission n° 3 « Qualité de vie et animation » qui s'est réunie le mercredi 5 septembre 2018.

Le Fonds d'Initiatives Sportives prévu au budget vise à aider les clubs sportifs, lors de manifestations exceptionnelles, ou qui ont à engager des dépenses supplémentaires à destination d'un public spécifique.

Dans ce cadre, il est proposé de verser une subvention de :

- 500 € à l'association Rugby Club Riomois, qui a dû engager des frais de déplacement imprévus, suite aux bons résultats de l'association.

En effet, l'équipe des U14 minimes a été sacrée Championne d'Auvergne dans sa catégorie. Ils ont alors dû représenter le Comité lors du Challenge National les 09 et 10 juin à Tournon où ils se sont classés 4^e. L'association a payé les frais de déplacement ainsi qu'une nuit d'hôtel pour l'équipe.

Des frais ont également été engagés pour l'équipe des seniors qui s'est qualifiée pour les Finales Nationales à Béziers les 23 et 24 juin dernier.

Cette subvention récompense les bons résultats de cette association en lui accordant une participation à ses frais de déplacement.

Les crédits seront prélevés sur le Fonds d'Initiatives Sportives, imputation 924-40, article 6574, enveloppe 2916, dont le solde sera alors de 2 100 €.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **approuver le versement d'une subvention de 500 € à l'Association Rugby club riomois.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 20 septembre 2018

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL